

CAMPIGNY-CAMPINIACUS

Généralement, quand les amateurs d'histoire se penchent sur notre passé local ils se réfèrent à ce livre qui est devenu la référence de base dans l'Eure :

Le Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure

dont les auteurs sont M. Charpillon et Anatole Caresme, ouvrage publié en 1867 et imprimé à Rouen.

Ce vaste ouvrage contient des renseignements sur la topographie, la géologie, la population, la religion, les différentes administrations, l'industrie, l'agriculture et le commerce. L'ouvrage traite également de l'histoire générale et se décline ensuite sous forme de dictionnaire où chaque commune de l'Eure a fait l'objet d'une étude spéciale : les événements du temps passé viennent successivement se dérouler comme un vaste panorama, tantôt brillant, tantôt sombre, destiné à mettre, sous les yeux des générations, les splendeurs et les mystères des générations passées jusqu'au 19^{ème} siècle.

La commission « Informations, tourisme chemins et rivières » de la commune de Campigny vous propose une synthèse sur certains sujets de cet ouvrage, parfois des extraits mais vous pouvez également le consulter dans sa totalité.

Plongeons nous dans un peu d'histoire pour me comprendre le présent....

Lorsque les Romains, commandés par César, vinrent conquérir la Gaule, ils la trouvèrent divisée en trois parties et habitée par trois peuples différents de langage, d'institutions et de lois : les Belges, les Gaulois ou Celtes et les Aquitains. Les Celtes placés entre les deux autres nations, étaient séparés des Belges par la Marne et la Seine, et des Aquitains par la Garonne. Ce que nous appelons Normandie était connu des Romains sous le nom de ligue Armorique ou des onze cités, et le territoire qu'occupe le département était habité par :

- les Ebuoviques, dont la métropole était *Mediolanum Aulercorum* (Evreux)
- les Lexoviens qui avaient pour capitale Lisieux et qui s'avançaient jusqu'aux bords de la Risle.
- les Vélocasses qui ont donné leur nom au Vexin et dont *Rotomagus* (Rouen) était la métropole.

52 ans avant Jésus-Christ, les Ebuoviques, les Lexoviens et les Vélocasses, se joignirent à l'armée du jeune chef Arverne, qui avait soulevé son peuple et s'était fait investir du commandement militaire, sous le nom de Vercingétorix. Avec lui disparut pour toujours l'indépendance gauloise.

César, voulant faire accepter son pouvoir aux peuples qu'il avait vaincus, leur laissa leurs lois, leurs magistrats et leur administration civile et religieuse. Les changements ne commencèrent que sous Auguste : c'est à partir de son règne que les mœurs, les coutumes, les lois, l'administration, la langue même des vainqueurs, se substituèrent peu à peu à celle des vaincus. Auguste divisa la Gaule en trois provinces et comprit le territoire qu'occupe le département de l'Eure dans la Lyonnaise.

Lorsque Dioclétien divisa cette province en deux, notre pays fut englobé dans la seconde, qui avait *Rotomagus* (Rouen) pour métropole, et qui embrassait la Touraine, l'Anjou, le Maine et la Bretagne. Un siècle plus tard, sous le règne de Valentinien, la seconde Lyonnaise fut encore morcelée en deux parties, dont l'une, conservant le même nom et la même métropole, ne comprit plus que les pays connus depuis sous la dénomination de Normandie, tandis que l'autre, qui eut Tours pour capitale, se composa du surplus de la précédente circonscription.

Pendant leur domination, qui dura environ cinq siècles, les Romains, puissamment aidés par les Gaulois dont l'ardeur dans les combats s'était reportée sur les travaux de la paix, parsemèrent la Normandie de leurs monuments, des produits de l'art grec et de leur industrie. Ils la dotèrent d'arcs de triomphe, de temples, de cirques, de théâtres, de bains dont on a trouvé des vestiges dans un assez grand nombre de localités, à côté de restes d'habitations particulières. A Campigny, on y voit encore au 19^{ème} siècle décrivent les auteurs, un retranchement romain qui occupe l'extrémité de la bruyère des Fiefs, vers la vallée de la Risle. Ce retranchement est défendu sur chacun de ses côtés par un vallon, et en face de la vallée, par la pente abrupte de la montagne. Près du hameau de la Viéville se trouve une enceinte parfaitement ronde de 500 pas de circonférence, entourée d'un amas de plus de 6000 mètres cubes de silex pyromaques. Le nom de Cateliers donné à une mesure et à un bois est un souvenir des Romains.

De nombreuses routes militaires, dont les traces sont encore visibles, reliaient entre elles les différentes cités de la Gaule romaine. Quatorze principales ont été reconnues dans le département de l'Eure, indépendamment de divers embranchements et voies doubles.

Les Romains sont les premiers qui se soient occupés du service public des chemins, mais ils le faisaient seulement au point de vue stratégique dans les pays soumis à leur domination, et l'on trouve encore, sur une foule de points, dans le département, des traces de leurs voies militaires. Charlemagne fit réparer les voies romaines et confia l'inspection des chemins publics à des commissaires généraux appelés *missi*, qui furent départis dans les provinces.

Il en existe une à Campigny que nous appelons aujourd'hui « le chemin de la croix capelle ». Il est situé sur le plateau et traverse les cultures. Ce nom a probablement été donné car une croix y a été édiflée. Elle se situait à un carrefour de chemins.

En 497 Clovis, à la tête des Francs, arrive à son tour, chasse les Romains de la seconde Lyonnaise et la range sous sa domination et à sa mort ses fils partagèrent son empire et la seconde Lyonnaise fut incorporée dans le royaume de Neustrie.

Pendant la longue période qu'embrasse l'histoire des successeurs de Clovis jusqu'à Charlemagne, il est difficile de distinguer autre chose que des assassinats, des

meurtres et des adultères à travers une vapeur de sang. Les hommes du Nord saccagèrent Evreux. Tous les ans on voit des barbares, montés sur de légères embarcations, côtoyer les rivages de l'Océan, remonter les fleuves, pénétrer jusqu'au centre de la France, détruire par le fer et le feu, tout ce qui se trouve sur leur passage, et retourner dans leur pays aussitôt qu'ils sont gorgés de butin, pour revenir l'année suivante.

En 876 un jeune chef de pirates Scandinaves nommé Rollon, ayant été chassé de son pays, rassembla une troupe nombreuse et vint s'abattre avec elle à l'embouchure de la Seine. Le pays, ruiné par les précurseurs de Rollon, se trouvait dans l'impossibilité de se défendre. Cédant aux sollicitations des bourgeois, l'Archevêque de Rouen se rendit à Jumièges pour supplier en leur nom le chef normand d'épargner la ville et se soumettre à lui comme à leur seigneur et roi.

Rollon s'empressa de venir prendre possession de Rouen. Le roi, impuissant à protéger ses sujets, ne songe plus qu'à se faire un allié de l'ennemi qu'il ne peut vaincre. Charles-le-Simple, en 912 abandonna au chef Scandinave, à la charge de foi et hommage et à la condition qu'il recevrait le baptême, la contrée qui avait été si souvent dévastée par les hommes du Nord, et qui prit du nom de ses conquérants celui de Normandie.

Ce pays, l'un des plus riches de France, se trouvait, après soixante-dix années de guerre et de troubles, presque complètement désert et abandonné. Rollon, à son retour de Saint-Clair, reçoit le baptême avec un grand nombre de ses frères d'armes et fait preuve, dans l'administration de la contrée qui vient de lui être abandonnée, d'autant de sagesse et de modération qu'il avait montré de violence dans les combats. Les vingt années qui s'écoulèrent entre sa conversion et sa mort furent employées par lui à rebâtir et fortifier les villes qu'il avait détruites, à relever les monastères qu'il combla de largesses, à faire défricher les terres qu'il distribua à ses compagnons par portions déterminées en les mesurant au cordeau, à réprimer le brigandage qui désolait les routes, et enfin à ramener la sécurité par des lois sévères.

Lothaire, poussé par Gerberge, sa mère, veuve de Louis IV, se ligua avec Thibault, comte de Chartres, de Tours et Blois, pour anéantir la domination normande. Les coalisés envahirent le territoire du duc, attaquèrent Evreux, qu'ils prirent d'assaut et livrèrent au pillage.

TERRITOIRE. — TOPOGRAPHIE de L'EURE

Le département de l'Eure, qui a l'aspect d'un triangle, a été formé de la partie orientale de la Normandie, connue sous le nom de Vexin, des pays d'Auge, Lieuvin et Roumois et enfin d'une partie du Perche, des campagnes de Saint-André et du Neubourg. La rivière d'Eure qui le traverse du sud-est au nord, lui a donné son nom.

Le département, dont le cadastre a été achevé en 1841, occupe une superficie de 596,639 hectares qui se subdivisent d'après leur nature en : pays de bruyères ou de landes, sol de riche terreau, de craie ou calcaire, de gravier, sablonneux et pierreux.

Le sol n'a pas de montagnes, mais seulement quelques chaînes de coteaux. Sa hauteur moyenne au-dessus du niveau de la mer est de 150 mètres. A Campigny, l'altitude est de 128 mètres. Le point culminant est le Mesnil-Rousset, qui se trouve à une altitude de 228 mètres, Chéronvilliers est à 215 mètres, le mont Rôti, près de Pont-Audemer, est à 203 mètres, et la forêt de Conches à 187 mètres.

Le département de l'Eure est un pays de plaines, divisé en six plateaux distincts, séparés par les rivières qui le sillonnent et vont toutes déverser leurs eaux dans la Seine, à l'exception de la Calonne, qui se jette dans la Touque.

Le premier, connu sous le nom de Vexin normand et qui comprend en entier l'arrondissement des Andelys, est isolé du reste du département par le cours de la Seine et se trouve à peu près enclavé dans les vallées de l'Epte et de l'Andelle.

Le second, assez étroit, commence dans le département de Seine-et-Oise et se continue entre la Seine et l'Eure, jusqu'à leur confluent.

Le troisième, compris entre l'Eure et l'Iton, est divisé en deux régions, la plaine de Saint-André et la portion du Perche qui a été incorporée dans l'Eure.

Le quatrième, composé du Roumois, de la plaine du Neubourg et de la partie du pays d'Ouche, dépendant de l'arrondissement d'Evreux, se trouve entre la Seine, l'Eure, l'Iton et la Risle. Le Roumois est séparé de la plaine du Neubourg par une suite de vallons secs qui courent entre Montfort et Elbeuf.

Le cinquième, appelé le pays d'Ouche, est situé entre la Charentonne et la Risle. Enfin, la plaine du Lieuvin, qui est à l'ouest de la Charentonne et de la Risle, forme le dernier.

SYSTÈME DES EAUX

Rivières

La Seine sort du département de Seine-et-Oise pour entrer sur celui de l'Eure au confluent de l'Epte à Giverny, traverse Vernon, Pont-de-l'Arche, quitte le territoire d'Igville pour pénétrer dans le département de la Seine-Inférieure, et revient dans l'Eure à Amer baigner la limite nord-ouest du département jusqu'à Fiquefleur. L'étendue de son parcours, dans le département de l'Eure, est de 66 kilomètres. Ses affluents principaux sont, sur la rive gauche, l'Eure et la Risle.

L'Eure prend sa source dans la forêt de Loigny (Orne), traverse le département d'Eure-et-Loir, qu'elle sépare de celui auquel elle donne son nom, depuis Saint-Georges jusqu'à Bueil, où elle pénètre dans le département, passe à Pacy, Louviers, et se jette ensuite dans la Seine en amont de Pont-de-l'Arche, au village des Damps, après avoir reçu les eaux de l'Avre et de l'Iton.

La Risle, que l'on écrit aussi Rille, sort du département de l'Orne où elle prend naissance pour entrer dans celui de l'Eure, à Herponcey, reçoit divers cours d'eaux, entre autres : la Charentonne, les rivières d'Authou, de la Varenne, de Tourville, de la Corbie, de la Véronne (qui traverse Campigny), passe à Rugles, Beaumont, Brionne, Montfort, Pont-Audemer et déverse ses eaux dans la Seine, à la Roque, au-dessous de Quillebeuf.

La Véronne traverse 7 communes dans le sens amont vers aval : La Poterie-Mathieu, où elle prend sa source, Saint Etienne L'allier, Saint-Martin Saint-Firmin, Campigny, Tourville-sur-Pont-Audemer, Saint-Germain Village, Pont-Audemer.

La Seine est navigable sur tout son parcours dans le département. La navigation de la Risle qui est entièrement maritime commence à Pont-Audemer et n'a qu'un développement de 19 kilomètres. L'Eure est navigable de Louviers à la Seine.

Fontaines.

Il existe des sources minérales à Saint-Germain, près Pont-Audemer, à Bec-Hellouin, Becthomas, Beaumont, Hondouville, le Vieux-Conches, Martagny et Breteuil.

On ne trouve dans le département de l'Eure ni lacs ni étangs, mais seulement quelques marais dont le plus important, appelé Vernier, situé entre Quillebeuf et la pointe de La Rocque, a une superficie de 2,600 hectares.

GÉOLOGIE.

La constitution géologique du sol est presque partout calcaire, et en quelques endroits siliceuse, ayant pour base une terre végétale, mêlée sur certains plateaux d'une argile sableuse très fertile.

La tourbe s'exploite seulement dans le marais Vernier, mais on la rencontre aussi dans les vallées de l'Eure et de l'Iton.

L'hiver se prolonge jusque dans le courant d'avril, souvent le froid se fait sentir jusqu'au mois de juin et force à allumer du feu.

Ordinairement, la neige ne tombe que dans les mois de janvier et février, mais aussi on a des exemples trop fréquents, de neige très abondante à la fin d'avril et au commencement de mai.

La tradition a conservé le souvenir de certaines époques, rendues désastreuses pour le département, soit par une température anormale, soit par les débordements des rivières, soit encore par des trombes, des tourbillons et des orages.

CONSTITUTION PHYSIQUE. — CARACTÈRE.

QUATRE peuples, d'une origine toute différente, habitent le département, et, malgré la fusion forcée du commencement de ce siècle, ils ont conservé des différences marquées dans l'aspect physique et dans le caractère.

L'arrondissement des Andelys, formé de l'ancien Vexin normand, a été peuplé par les Vellocasses. Les habitants sont de taille à peu près moyenne et le sexe féminin offre dans cette région certains types assez beaux. Le vrecin était occupé par une branche des Aulerques, dont on retrouve les descendants dans les arrondissements d'Evreux et de Louviers. Généralement, les Eburoviques sont d'une taille plus élevée que les habitants du Vexin. Dans la campagne du Neubourg, par exemple, se conserve une race de cultivateurs forts et vigoureux, à la taille élevée et aux larges épaules; les femmes y sont moins belles que les hommes.

Le Roumois était habité jadis par un peuple ne descendant ni des Cauchois ni des Eburoviques, non plus que des Vellocasses : c'est aujourd'hui une partie de l'arrondissement de Pont-Audemer.

Placés entre la Risle et la Seine, les habitants de cette contrée ont conservé beaucoup d'usages particuliers. On y trouve une race de femmes grandes, maigres, nerveuses et infatigables au travail; les hommes sont laborieux, mais d'un tempérament froid.

Les Lexoves occupaient autrefois une partie de l'arrondissement de Pont-Audemer et presque tout l'arrondissement de Bernay. C'est un peuple qui diffère des trois autres : il se rapproche davantage du bas-normand. Moins grand que les autres, ses épaules sont larges; il est trapu, il a le tempérament très sanguin, c'est presque le type auvergnat.

Généralement les habitants du département de l'Eure sont peu actifs : leurs passions sont calmes, ils s'emportent rarement; on pourrait même dire qu'ils sont un peu mous, mais en revanche ils ont de la ténacité dans les idées, et, sous une écorce souvent rude, ils cachent un grand fond de finesse et un jugement droit. Sans être dissimulés, ils ne livrent jamais leur pensée entière, ils ont toujours une réticence à leur service, ils sont ombrageux et se méfient de tout.

Les Vellocasses et les Eburoviques, qui ont eu des rapports plus suivis avec la France que les autres, sont plus francs et plus ouverts.

Quant aux Lexoviens, ils ont peut-être un peu l'esprit de ruse et de chicane que l'on reproche aux Normands, reproche que ne méritent plus les trois autres races.

On remarque encore aujourd'hui des nuances dans le langage, dans le costume même de chacun de ces peuples.

ADMINISTRATION CIVILE

Division.

LE département, qui faisait autrefois partie du gouvernement de Normandie, est aujourd'hui divisé en cinq arrondissements, qui ont pour chefs-lieux : les Andelys, Bernay, Evreux, Louviers et Pont-Audemer. Le siège de la préfecture est à Evreux. Les autres villes sont des sièges de sous-préfectures. Le territoire est morcelé en 700 communes qui forment 36 cantons. Aujourd'hui, il y en a 675.

Chacune des 700 communes est administrée par un maire et pourvue d'un conseil de 10, 12, 16, 21, 23 et 27 membres, suivant la population. Ce conseil a pour mission de délibérer sur tout ce qui touche aux intérêts de la commune.

L'Empereur nomme les maires et adjoints des chefs-lieux de canton et des communes de 3,000 habitants et au-dessus; les maires et adjoints des autres communes sont à la nomination du préfet.

La Révolution de 1789 dispersa tous les ordres religieux du département, ferma les églises, en chassa les ministres, et voulut un moment faire disparaître le nom de Dieu, mais elle fut impuissante à déraciner au fond des cœurs l'amour de Jésus-Christ.

CHAPITRE QUINZIÈME.

AGRICULTURE. — Considérations générales.



Ferme du hameau de Longuemare, près des Andelys.

LE sol du département de l'Eure est un des plus fertiles de France, et sa variété permet les cultures les plus diverses.

La propriété est divisée en un grand nombre de parcelles, environ 1,500,000, c'est-à-dire près de 3 l'hectare; l'étendue des exploitations n'est pas toujours en rapport avec celle des propriétés, et beaucoup de domaines sont loués par parcelles.

Les terres arables occupent la plus grande partie de la superficie ; les prés et herbages sont situés plus particulièrement dans le fond des vallées ; quelques rares vignobles, traces d'une culture autrefois très développée, ne se rencontrent plus que sur les coteaux les mieux exposés des rivières de l'Avre, de l'Eure et de la Seine; les bois et les forêts couvrent les versants souvent escarpés des collines.

Les plateaux sont de véritables plaines à céréales ; la vallée de la Seine et celle de l'Eure, après le confluent de l'Iton, sont livrées non-seulement à la culture des céréales, mais encore à celle des gros légumes, de la gaude, du chardon, etc.

Pendant longtemps, la culture du département a été presque exclusivement agricole, c'est-à-dire qu'elle ne produisait que des céréales ; elle est devenue commerciale, et elle tend aujourd'hui à devenir industrielle par la création des sucreries d'Etrépany, de Fontenay, des Andelys, de la Rivière-Thibouville, et par l'établissement d'un certain nombre de distilleries agricoles.

Le froment est la plus importante de toutes les céréales que l'on cultive dans le département, non-seulement à cause de l'étendue de terre que l'on y consacre, deux tiers environ du sol labourable, mais surtout en raison du rôle important qu'elle joue dans l'alimentation.

La culture du méteil n'était pas usitée au commencement du siècle (19^{ème}) non plus que celle du sarrasin, que l'on cultive plus du double d'orge et d'avoine qu'en 1804, de même que la culture du seigle est trois fois plus étendue aujourd'hui qu'à l'époque dont nous venons de parler, et enfin que le rendement de toutes ces céréales a augmenté.

La pomme de terre est devenue une des conquêtes les plus précieuses de l'agriculture, tant pour la nourriture de l'homme que pour celle d'un grand-nombre d'animaux. L'introduction de ce précieux tubercule, dans notre contrée, remonte à 1788 : elle est due en partie au baron de Breteuil, seigneur de Dangu, qui en fit venir directement d'Amérique plusieurs variétés, dont il répandit et encouragea la culture dans le Vexin.

Le nombre d'hectares cultivés en betteraves était seulement de 75 hectares en 1804, et de 549 en 1852. La superficie occupée par cette racine a été en 1866, de 8,465 hectares.

En 1852, les graines oléagineuses étaient cultivées sur une superficie de 6,045 hectares; et, en 1865, les cultivateurs du département n'y ont plus consacré que 3,967 hectares.

Il y a quelques années, le lin et le chanvre occupaient une place assez grande dans la culture, mais ces plantes ont été un peu délaissées depuis quelques années.

Le rendement du colza est de 25 hectolitres de graine; celui du lin est très variable, il a été, en 1852, en moyenne pour tout le département, de 6 hectolitres 84 litres de graine et de 2 quintaux 1 livre de filasse, le tout par hectare.

Cultures maraîchères.

La culture maraîchère occupe une superficie d'environ 7,000 hectares de terre travaillée par des jardiniers de profession.

Prairies naturelles et artificielles.

L'étendue des prairies naturelles a un peu diminué depuis trente ans, mais les prairies artificielles ont presque doublé de 38,231 hectares qu'elles occupaient en 1836 ; elles sont arrivées en 1866 à 63,424 hectares, c'est-à-dire qu'elles forment presque le tiers des terres cultivables.

La luzerne forme la base de cette culture, parce qu'elle s'accommode de tous les sols, qu'elle dure sept ans et que ses produits réunissent la quantité et la qualité. On en fait deux et trois coupes, mais souvent on fait pâturer la dernière.

Vient ensuite le sainfoin ou bourgogne, qui se plaît dans les sols légers et crayeux.

Nous plaçons ensuite, et en troisième lieu, le trèfle incarnat, qui tend chaque jour à se répandre de plus en plus. Ce fourrage a l'avantage de pousser au commencement du printemps et de croître abondamment; il utilise la jachère morte avec les trèfles et les minettes.

Dans les années ordinaires, le blé n'étant pas suffisamment rémunérateur, les cultivateurs augmentent chaque jour l'étendue de leurs prairies artificielles pour produire du beurre, faire des élèves et de la viande de boucherie. Je pourrais citer un certain nombre de fermiers qui paient leur fermage avec le prix du beurre qu'ils font vendre toutes les semaines à la halle de Paris.

Dans les exploitations bien entendues on recueille aujourd'hui le purin; cependant il y a encore beaucoup à faire pour empêcher la déperdition d'une assez grande quantité de fumier dans les cours de fermes.

Depuis les temps les plus reculés, la marne est employée comme engrais et produit des effets excellents dans les terrains argileux et compactes. On la trouve presque partout et à une faible profondeur.

Le parcage des moutons est un mode de fumure également usité; il est établi que 300 moutons fument un hectare de terre en vingt-cinq nuits en changeant le parc deux fois par nuit.

Néanmoins, la production du fumier de ferme est insuffisante et les cultivateurs sont obligés d'y suppléer par l'achat d'engrais naturels ou artificiels; le guano et le tourteau sont ceux que l'on emploie de préférence.

Dans le Vexin, le nombre des bestiaux est dans chaque exploitation généralement proportionné à l'étendue des terres ; néanmoins, les apports d'engrais étrangers sont indispensables pour compenser les exportations de grains, bestiaux, etc., dans l'arrondissement d'Evreux le nombre des bestiaux est insuffisant et, d'après les données de l'enquête agricole, il n'y aurait qu'une demi-tête de gros bétail par hectare de terre.

Culture des arbres a fruits.

La culture des poiriers et des pommiers à cidre remonte à une époque assez reculée. Au moyen-âge, le cidre n'était pas d'un usage général comme aujourd'hui. Ce n'est qu'au xr siècle qu'il l'emporta sur la bière , qui était la boisson ordinaire des Normands.

Ce n'est qu'à partir du xn^o siècle que l'on commença à greffer et enter les poiriers et pommiers. Avant cette époque on faisait du cidre avec des pommes sauvages appelées pommes de bois.

La culture des pommiers à cidre, dans le département suffit grandement aux besoins de la consommation des habitants, et dans les années abondantes elle permet l'exportation d'une certaine quantité de cidre ou de fruits.

L'étendue des vergers s'élevait, en 1859, à 22,667 hectares; leur production a été de 46,700 hectolitres de cidre, vendu en moyenne 6 fr. 81 c. l'hectolitre, soit en totalité 3,196,197 francs.

L'arrondissement de Pont-Audemer est la partie du département où cette culture a le plus d'importance : chaque hectare de prairie planté de pommiers rapporte en moyenne 50 hectolitres de pommes, représentant un revenu de 125 francs. [Les vergers existent encore à Campigny : ils sont protégés dans le document d'urbanisme de la commune. Ils sont situésXXXXXXXXXX.](#) Indépendamment des pommiers plantés en verger, un assez grand nombre sert de bordure aux champs, le long des chemins et des routes. Les variétés les plus communes sont : le galopin, le hardinillier ou l'orgueil, le brulin, le barbari et le beudan.

Vignes.

La vigne était autrefois cultivée sur presque tous les points du territoire du département. Une foule de chartes du moyen-âge ne laissent aucun doute à cet égard mais aujourd'hui cette culture n'a plus qu'une bien faible importance.

Bois.

Le sol forestier occupe environ le cinquième de la superficie du département; depuis quinze ans, il y a eu des défrichements assez considérables; il y a eu aussi quelques plantations. Les principales forêts sont celles d'Ivry, de Pacy, de Vernon, de Conches, de Beaumont, de Breteuil, du Neubourg, de Montfort, de Pont-de-l'Arche, d'Andelys, de Lyons, de Longloël, etc. Dans les hautes futaies, on voit le chêne, le hêtre, le charme, le bouleau, le tremble; les mêmes espèces se trouvent aussi dans les taillis avec l'érable, le cornouiller et le coudrier.

CHAPITRE SEIZIÈME.

INDUSTRIE.



Filature de soie aux Andelys.

On peut classer le département de l'Eure, sous le rapport industriel, parmi les vingt plus riches de France. Depuis les x^{me}, xiv^{ème} et xv^{ème} siècles, il a toujours été en possession de nombreux établissements et usines consacrés à l'industrie. Déjà à ces époques éloignées, la draperie, la tannerie et la métallurgie, étaient florissantes dans nos contrées. Aujourd'hui encore, la fabrication des draps, la filature et le tissage du coton, du chanvre et du lin, doivent être classés au premier rang de l'industrie. Vient ensuite la métallurgie.

ARRONDISSEMENTS.	USINES et exploitations.	POPULATION vivant de l'industrie.	RAPPORT à la population.
Les Andelys	255	23,037	37,70 p. 0/0
Bernay	261	25,999	35,77 —
Evreux	428	39,428	34,50 —
Louviers	319	31,646	47, » —
Pont-Audemer	226	28,191	36,55 —
Totaux.	1,489	148,301	Moyenne, 38, » p. 0/0

ARRONDISSEMENTS.	USINES et exploitations.	POPULATION vivant de l'industrie.	RAPPORT à la population.
Les Andelys	255	23,037	37,70 p. 0/0
Bernay	261	25,999	35,77 —
Evreux	428	39,428	34,50 —
Louviers	319	31,646	47, » —
Pont-Audemer	226	28,191	36,55 —
Totaux.	1,489	148,301	Moyenne, 38, » p. 0/0

Campigny, du latin *Campiniacus*, nom d'origine celtique, est une des plus anciennes localités de la contrée. Preuve en est les vestiges romains du côté de la vieville ainsi que la voie gallo-romaine qui traverse le plateau.

Lors de la conquête normande, Campigny fut englobé presque en entier dans le vaste domaine que Torf possédait dans les environs de Pont-Audemer, et qui passa après lui à Turquevil.

L'ouvrage décrit depuis 1030 jusqu'au 19^{ème} siècle, une succession de ventes de terrains, de fiefs, de seigneuries. Une lecture complète peut en être faite dans le document joint dans la rubrique « découvertes ».

Voici quelques morceaux choisis....on constate que bien souvent ceux sont les noms des familles qui ont vécu dans le village qui sont devenus les noms de nos rues, chemins, hameaux...

Vers 1030, Onfroy, fils de Turquevil, voulant fonder l'abbaye de Préaux lui donna tout ce qu'il possédait à Campigny, un manoir et la patronage de l'église..

Quelques années auparavant, du temps du célèbre Anfroy, premier abbé de Préaux, Robert le Dapifer ou le Sénéchal, de Campigny, figure comme témoin dans une charte de l'abbaye.

A la même époque, Ansquetil, surnommé fils de Turufle ou de Thouroulde donna au couvent de Préaux, du consentement de sa femme et de ses fils, ce qui lui revenait de l'héritage paternel à Tourville et à Campigny.

En 1091, l'année où Guillaume le Roux et le Duc Robert assiégèrent leur frère Henri dans le Mont-Saint-Michel, Robert Beleth avait été tué à Evreux. Ses frères, Geofroy et Robert, donnèrent pour le repos de son âme à l'abbaye de Préaux, un champ d'un acre à Campigny, et ils confirmèrent en même temps 7 acres engagés précédemment engagé par leur père Gilbert, pour 40 s. monnaie de Rouen.

Après l'année 1131, date de l'élection de Richard Ier, dit de Bayeux, comme abbé de Préaux, Raoul Harpin et Adolard son frère, fils de Théolf Brancart, vendirent aux moines en présence de toute la paroisse de Campigny assemblée devant la porte de l'église, tout ce qu'ils possédaient à Campigny en terres et bois. En récompense, Raoul, moine né à Montivilliers, leur donna 60 s. que Geofroy de Campigny compta et mit dans les mains d'Harpin. De son côté, Harpin promit avec serment de maintenir cette rente comme valable, en posant sa main dans celle de Geofroy.

La même année, Clarizie, fille de Raoul Travers, vint à Préaux et déposa sur l'autel la donation d'une terre qu'elle tenait près le bois de Campigny ; comme signe de son abandon, elle posa un cierge sur l'autel, et le moine Raoul lui compta immédiatement 10 s.

Vers la même époque, Harlouin de Tourville donna à Préaux, un fief situé à Campigny, qui était tenu par un nommé Gautier et qui rendait 2 s. de rente.

Enfin, **Giraud de la Viéville**, propriétaire d'un fief à Campigny renonça en faveur des moines à ses prétentions sur 7 vergers de terre, voisines des Mares de Spiseleriz ; en récompense, il fût associé aux prières de la communauté et il reçut 3 s. et une mine de blé. Ses témoins furent Geofroy de Campigny, Guillaume Vanescrot et Henri son fils.

Ce Guillaume Vanescrot, fit donation à Saint-Pierre-de-Préaux, du consentement de fils aîné Raoul, de toute l'eau qu'il allait, depuis l'eau des moines, jusqu'à celle du roi sous le Mont-Rotard, et de tout ce que contenait ladite eau d'un bord à l'autre, avec pouvoir de passer en voiture et à pied. Il fit encore d'autres donations approuvées de son autre fils Henri, avant de partir pour Jérusalem.

En 1136, Hervé de Campigny, du consentement de Guillaume son fils, avait donné à Préaux, une pièce de terre, nommée Trunia, moyennant 5 s. et probablement d'autres biens. Après sa mort, Guillaume refusa de payer à l'abbé Michel de Tourville, une certaine quantité de blé que les religieux percevaient **dans un moulin de Campigny**.

A une époque voisine de 1180, Gautier, curé de Campigny est employé comme témoin dans une charte de Roger de Portes, pour Préaux. Goscelin de Campigny est cité dans une lettre de l'Archeveche Rotrou, datée de 1183.

Vers 1190, Geofroy de Campigny fut témoin d'une charte de Nicolas du Tanay, qui habitait Saint-Martin-Saint-Firmin.

L'église de Campigny avait été donnée en ferme à un certain Huart de Losier, qui se trouvait débiteur envers le Trésor de 11 l.; il versa 7l. 10 s. à la caisse royale et employa le reste à payer la solde de soldats et de sergents, en garnison à Rouen.

En 1234, Jean le Bigot, chevalier, seigneur de Condé-sur-Risle, donna aux religieux de Préaux, le cours de l'eau de Risle et le droit de curer cette rivière dans la partie qui traversait son domaine, depuis le bord de l'abbaye du Bec, jusqu'à leur fief, avec le droit d'écartier les obstacles qui empêcheraient l'eau d'alimenter leur moulin du Mont-Rotard.

La famille de Campigny existait encore en 1248, et se trouvait représenté par Robert de Campigny, noble chevalier, qu'on appela avec d'autres seigneurs de son rang à l'enquête concernant le port de Courval à Trouville-la-Haule.

Amaury de Campigny est le dernier membre de cette famille, dont l'histoire a conservé le souvenir, il est cité dans les titres du Bec, comme ayant vendu un **moulin de Campigny**, situé paroisse de Saint-Etienne-Lallier.

Le pouillé de Lisieux, rédigé vers 1350, nous apprend que la cure était alors partagée en deux parties, la seconde avait pour patron l'abbé Préaux, et la première, les héritiers de Bigards, qui lui ont laissé leur nom.

Quant à la seigneurie de Campigny, proprement dite, elle arrive, au XIV^e siècle, à Robert d'Esneval, seigneur de Saint-Maclou, qui la tenait peut être de Jeanne le Bigot, sa femme, fille de Jean le Bigot, seigneur de Malou, Formoville, etc...

Esneval portait : *pallé d'or et d'azur au chef de gueules.*

Anne-Jacqueline d'Esneval, fille de Robert, épousa Jacques de Fayel, fils de Jean, vicomte de Breteuil, qui rendit aveu en 1464, pour les fiefs de Bourdainville Formoville, Campigny, la Beneuderie, Saint-Maclou, Tourville et les Portes dans la vicomté de Pont-Audmer. Sa fille unique, Jacqueline de Fayel, prit pour époux Guillaume de Ferrières, baron de Thury et de Dangu.

Fayel : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 annelets du même.*

La seigneurie de Campigny revint à Charles d'Esneval, dont la fille unique, nommée Jeanne, épousa en 1514, Jean de Malortie chevalier, **seigneur de la Motte** parmi les trente-trois gentilshommes cités, comme ayant pris une part très active à cette fameuse journée ; il fut chargé de représenter la noblesse aux Etats de Normandie, tenus en 1545 ; enfin, il laissa quatre enfants.

Jacques de Malortie, l'un d'eux, est qualifié de seigneur de Campigny en 1558 et 1573. Charles, son frère, fut curé de la première portion de Campigny ; Robert continua la filiation : Robert de Malortie, chevalier, seigneur de Campigny, de La Motte, de Tinetot à Saint-Samson et de la Bouteillerie.

Jacques Barrey sieur du Buisson et des Authieux, demeurant à Campigny, avait reçu des lettres de noblesse.

En 1571, la taxe de la première portion du fief de Campigny, s'élevait à 53 l. et celle de la seconde à 34 l.

Claude Malortie, sieur de Campigny, La Motte, Tinetot et la Bouteillerie, capitaine de 200 arquebusiers, se maria par contrat du 9 avril 1591, avec Marie de Courcy, fille de noble homme Guillaume de Courcy, seigneur de Roys et d'Anne Aubert.

François de Malortie, l'aîné des cinq enfants de Claude, hérita des seigneuries de Campigny, Saint-Ouen-des-Champs, La Motte, etc. Le 14 mars 1620, il épousait Charlotte de Calais, fille de Jacques esc. seigneur, patron de Manneville-la-Raoult, du chef de laquelle il hérita plus tard de cette seigneurie. Le 20 septembre 1636, il reçut du roi le commandement de Quillebeuf, il servit avec la noblesse dans le régiment de Mouy, comme capitaine d'une compagnie de 50 hommes de pied ; en 1649, il donna des preuves d'une grande bravoure et d'une extrême énergie lors du

siège et de la prise de Quillebeuf par le comte d'Harcourt. Il acheta **Bigards** en 1651 et se remaria en secondes noces avec Marthe de Pellegats. De son premier lit, il avait eu Pierre, curé de la première portion de Campigny de 1641 à 1645, Claude chef de la branche de Roys, qui eût avec ce fief celui de Manneville-la-Raoult et enfin Louis, héritier de Campigny. La Motte, Bigards, Barc et Mesnil-Brouard.

Louis de Malortie, fut maintenu de noblesse en 1668 ; il épousa successivement Geneviève de la Barre, Anne Legrix de Montreuil et enfin, Barbe Lefebvre ; il mourut à son château de Bigards en 1694, et fut inhumé en l'église de Campigny ; il laissait trois enfants de son premier mariage et quatre du second.

Claude, l'aîné, eut Campigny, il fut garde du corps, puis officier de gendarmerie, il mourut jeune, ayant eu de Catherine Gaudin de la Jossonnière cinq enfants, dont le dernier seul lui survécut.

Jean-Joseph, enfant posthume, chevalier, seigneur patron de Campigny, de Saint-Martin-Saint-Firmin, recouvra Bigards et Mesnil Brouard, probablement par l'extinction de la branche formée par son oncle Gaspard Claude.

Le seul rejeton de la branche de Malortie-Campigny, épousa en 1720, à Saint-Patrice de Rouen, damoiselle Antoinette-Marguerite de Cahaignes, dont il eu six enfants ; en 1726, il était capitaine dans les gardes Françaises, sous le nom de Monsieur de la Motte, et il mourut en 1733.

Charles-Louis-Felix de Malortie, son troisième fils, hérita de Campigny.

Des comptes que nous avons sous les yeux, nous apprennent qu'en 1734 la seigneurie de Campigny valait 2616l. de revenu et celle de Bigards 1740l.

Noël Deshayes, un des curés de Campigny, homme studieux et ami des études historiques, a laissé un manuscrit important, intitulés : *Mémoires pour servir à l'histoire des évêques de Lisieux*. C'est un document très estimable et d'autant plus utile qu'on a peu de renseignements sur l'histoire du diocèse de Lisieux ; il fait honneur au zèle, à la loyauté et à la sagesse de l'auteur.

Noël Deshayes, curé de Campigny en 1729, est mort le 21 février 1763 ; il a été inhumé dans le chœur de l'église.

Le fief de Campigny relevait nuement du roi ; il avait une justice qui se tenait en plein air à Pont-Audemer, dans une cour de la grande rue, voisine du jeu de paume.

Une portion de la seigneurie de Campigny, que les moines de Préaux conservèrent jusqu'à la Révolution, mouvait de leur abbaye et avait la suzeraineté sur un très grands nombre d'autres petits fiefs dont voici la liste à peu près complète :

Les fiefs au Barbier, Caillouet, 6 acres ; aux Ricques, 16 acres ; Bayvel, Fumechon, Eustache d'Espagne, Sebire, des Fontaines, Dame-Jourdain et de la Viéville.

Etablissements religieux.

Le PRIEURÉ DE L'EGYPTIENNE était placé sous la protection de sainte Marie-l'Egyptienne. Ce prieuré a fait partie d'abord du territoire de Tourville ; plus tard, de celui de Saint-Germain-Village, et, aujourd'hui, il dépend de Campigny ; il existait déjà en 1350, lors de la rédaction du *Pouillé* de Lisieux ; il était taxé à 30 l. en 1571. Il avait été fondé par les anciens seigneurs de Tourville. Il existe encore des restes du prieuré de l'Egyptienne, dans un vallon profond, sur la gauche de la route de Pont-Audemer à Bernay ; on y voit encore la fontaine miraculeuse dont les pèlerins buvaient jadis les eaux. Le culte de la sainte a été transféré à Tourville.

Il y avait autrefois à Campigny une maladrerie dont le temporel fut saisi par le roi d'Angleterre en 1418, puis rendu en 1422.

Cet hôpital passa, après sa suppression, à l'ordre de Malte, qui en fit une succursale de la Commanderie du Bourgout à Harquency.

Le jour de la saint Jean, le commandeur était tenu de faire un festin, et devait les dépens au seigneur de Condé, à son sénéchal, à son greffier, à son receveur, à son prévot, à ses chiens, chevaux et oiseaux, au meunier de Condé, à sa femme, à son chien, et, pour ce, il avait droit de dégrainer et moudre franc audit moulin.

Les Fiefs de Campigny

Le **fief**, appelé également **tenure noble** ou **terre de noble tenure** (car contrairement à une simple tenure elle exigeait un hommage au suzerain) désigne, durant les époques médiévale et moderne, un bien ou un revenu immobilier, le bénéfice, la terre, confié à l'origine en rétribution d'un service.

Le fief consistait en général durant l'époque féodale en une tenure, une terre concédée à un vassal (le feudataire), à la charge de la foi et hommage et, éventuellement, de quelques autres devoirs envers son seigneur. Le fief est opposé à l'alleu, qui ne relevait d'aucun seigneur et au bien roturier qu'est la censive.

Si le fief est constitué, non d'une terre, mais des revenus de cette terre, le vassal, bénéficiaire du fief, est alors *chasé* sur une terre.

1° AUVILLIERS

Rainfroid d'Auvillers, *de Alvilaris*, fut un des témoins de l'abbaye de Préaux, lorsque Raoul Harpin et Adelard, son frère, vendirent aux religieux, vers 1135, les héritages qu'ils possédaient à Campigny.

Au XVe siècle, Auvillers figure dans le dénombrement des terres composant le domaine de Campigny.

2° BIGARDS

Ce fief tire son nom d'un membre de la noble famille de Bigards, originaire de Nassandres, qui, par achat ou succession, sera devenue seigneur d'une portion de Campigny. Jehan de Bigards, patron de Campigny, est le seul membre de cette branche des Bigards que nous connaissions.

Ses armes étaient : *d'argent à deux fasces de gueules*.

Une route du village porte ce nom.

François Legras, sieur du Reel, vendit Bigards, en 1651, à Louis de Malortie, et depuis il n'est pas sorti de cette maison.

La terre de Bigards produisait en 1734, un revenu de 1,740 l. ;le moulin de Bigards valait seul 140 l.

3° BOIS-BRÛLE

Ce fief se nommait, en 1734, le bois du BRISLE ou BRILE, et contenait 24 acres. Cette appellation se retrouve encore en divers endroits du cadastre.

4° BOIS CHRETIEN

On retrouve cette appellation dans le cadastre.

Cet ancien fief, aujourd'hui oublié, doit tirer son nom d'un prêtre nommé Chrétien, qui, vers 1090, avait donné des terres et des bois à Osbern, père de Théolf. Brancart, et aïeul des deux frères Raoul Harpin et Adalard, qui vendirent, à Préaux, leurs propriétés de Campigny.

Gilbert Chrétien, issu peut-être de la même famille, était témoin, en 1174, à une charte de Robert de Tournay, pour Préaux.

En 1253, Guillaume Vatemant renonçait à toutes prétentions sur un bois nommé la Haye-Mallet, voisin du bois-Chrétien.

Le Bois-Chrétien, d'après un titre de 1254, appartenait alors à l'abbaye de Préaux ; mais, dans la suite des temps, il devint la propriété d'une branche de la famille Legras.

En 1630, Jacques Legras, capitaine du régiment de Beaumont, sieur du Reel et du Bois-Chrétien, vendit ses fiefs du Framboisier, de la Turpinière et de la Vanquelinrière à messire Richard du Monsel, sieur de Richemont, moyennant 1,800l.

Nicolas-Legras, sieur du Bois-Chrétien, à illustré ce nom par sa mort tragique.

« le 7 avril 1652, le capitaine Maze vint à Rouen avec Nicolas Legras, son lieutenant et fort vaillant homme, pour y accomplir une mission du roi. Ils sortaient par la porte Saint-Hilaire lorsqu'ils furent assaillis par des huguenots, qui firent une décharge sur eux. Le lieutenant du Bois-Chrétien fut tué et jeté à terre ; mais son compagnon d'armes coupa le poignet de celui qui s'était jeté à la tête de son cheval, et se sauva à Darnétal. »

5° LE BREUIL

Un chemin porte son nom dans la commune.

Eustache, de Malortie, *escuyer*, Ve fils de Richard, était seigneur du Breuil ; il habitait Saint-Paul-sur-Risle ; sa noblesse fut reconnue, en 1540, par les Elus de Lisieux.

Un siècle plus tard, le Breuil appartenait à François Lecerf, qui habitait la Poterie-Mathieu ; il fut maintenu de noblesse avec son frère, domicilié à Vasouy, près d'Honfleur.

Lecerf portait : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 cœurs du même.*

Barbe Lecerf, fille unique et héritière de François, porta le Breuil à son mari, François Grossin, maître des comptes à Rouen, seigneur du Fay et de Saint-Thurien, anobli en 1696. Cette dame mourut le 17 avril 1722, et fut inhumée dans l'église de Saint-Thurien, où l'on voit encore son tombeau.

Grossin : *de sable au chevron d'or accompagné de 3 tours d'argent, 2 et 1.*

Catherine Grossin de Saint-Thurien, fille de François, avait épousé messire Pomponne Le roux, chevalier seigneur de Vironvay, etc.

La famille Grossin a dû conserver le fief du Breuil jusqu'à la fin du régime féodal.

6° LA CHAPELLE

En 1254, Robert Louvet esc. De Campigny, renonça à toutes ses prétentions sur la moule sèche et mouillée du fief de la Chapelle. L'année précédente, ce même Robert plaquait, puis transigeait avec l'abbesse de Saint-Léger de Préaux, au sujet de l'écluse du moulin du Pré, à Corneville.

7° L'EGYPTIENNE

Outre le prieuré de ce nom, il existait, sur le territoire de Campigny, un fief de l'Egyptienne. Une famille La Biche ajoutait ce nom au sien dans le XV^e siècle.

8° LA PERELLE

Les héritiers des sieur et dame de la Perelle figurent dans un compte de recettes de l'église Notre-Dame-du-Pré, à Pont-Audemer.

Un château porte ce nom aujourd'hui et la « route du château » fait référence au château de la Pérelle.

9° LA PINSONNIERE

Le nom de Frédéric Lecerf, sieur de la Pinchonnière, conseiller du roi, vicomte de Pont-Authou et Pont-Audemer, premier assesseur au baillage, figure dans divers actes de 1720 à 1740.

Vers 1743, vivait Jean Thirel de la Pinchonnière, docteur en théologie, auteur de *l'Abrégé de l'histoire du Jansénisme et de plusieurs autres opuscules manuscrits*.

Le chemin de la pinchonnière existe encore aujourd'hui.

10° LA PLANCHE SAINT-ANTOINE

Ce fief était, sans doute, une passerelle dans le voisinage de la léproserie de Saint-Antoine, à Condé-sur-Risle.

11° LA POMMERAYE

En 1681 Jean Piédelièvre, sieur de la Pommeraye, était administrateur de l'hôpital de Pont-Audemer. Maître Jean-Philippe de la Piédelièvre de la Pommererey, greffier en chef de l'élection de Pont-Audemer, achetait, vers 1775, une pièce de terre à Campigny. Sa fille et héritière, Marie-Catherine-Françoise Piédelièvre de la Pommeraye, se maria en 1781, avec Me Pierre-Denis Boucher, conseiller du roi au baillage de Pont-Audemer.

12° LE REEL

Cet ancien fief, autrefois sur la paroisse de Saint-Germain, fait aujourd'hui partie de Campigny ; il est mentionné dès le XI^e siècle, dans une charte de Roscelin de Theroude, qui donne à Saint-Léger-de-Préaux, 10 acres de terre au Reel, qui est nommé *Rethel*.

Geofroy de Tourville, fils d'Osbern, donna 12 acres de terre au Reel, à la condition que ses père et mère et de Siffroy son frère, seraient inscrits dans le livre du chapitre de l'abbaye Notre-Dame-de-Préaux ; il reçut du moine Sauval, 15 s.de deniers comme prix de la vente : ensuite il apposa de propre main une croix sur le rôle.

Une veille de Saint-Laurent, entre 1132 et 1146, Guillaume Vanescot de Campigny, vint à Préaux, et en présence de Henri, son fils, il vendit aux religieux, toute la terre de Reel, qu'il tenait au fief de Raoul Eflanc, pour 48 s. de Roumois ; Richard de Conteville, alors abbé, lui fit compter cette somme qu'il emporta avec lui dans son pèlerinage, à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Au commencement du XIII^e siècle, Richard Eflanc, renonça à la paire de bottes que les religieux de Préaux, lui devaient annuellement en sa qualité de suzerain du fief du Reel, et qui avait été expressément réservée lors de la donation de ce fief, par Raoul Eflanc, chevalier, son grand-père, quand il prit l'habit dans ce couvent. Les moines, en reconnaissance, lui donnèrent 20s. t.

Le Reel est mentionné dans un acte du cartulaire de Préaux, en 1242.

En 1602, l'abbaye de Préaux, avait aliéné le fief du Reel, qui appartenait alors à Pierre Legras, esc. dont le frère, nommé Robert, était prieur de Sainte-Marie-l'Egyptienne.

Pierre Legras, était en 1614, conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel du bailli de Rouen à Pont-Audemer et maire de cette ville ; l'année suivante, il en fut nommé commandant militaire ; enfin il vivait encore en 1628.

Après lui Jacques Legras, capitaine au Régiment de Beaumont, marié à Marie de Cordouen, fut seigneur du Reel et du Bois-Chrétien ; il acheta en 1627, le fief du Framboisier, qu'il revendit en 1630 ; il ne vivait plus en 1637.

François Legras, commandant de Pont-Audemer, après Pierre Legras, vendit Bigards, en 1651 ; il n'avait que le modeste poste d'officier en l'élection, à la date de 1653.

Charles Legras, esc. était, en 1654, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel, à Pont-Audemer ; il fut maintenu de noblesse, le 21 janvier 1669, avec ses deux fils, Charles et Pierre ; il exerçait encore ses charges en 1672.

Le Reel, relevait du fief de la Motte, et appartenait en 1721, à M Le Boullenger du Tilleul, d'une famille parlementaire.

Le Boullanger : *d'or à 3 palmes de sinople, accompagnées d'une étoile de gueules en chef.*

Melle Le Boullenger du Tilleul, épousa le Marquis de Belloy, auquel elle porta la terre du Reel ; ils vendirent ce domaine, le 13 novembre 1767, à Mme Le Ricque, de Rouen.

Du Belloy : *d'or à quatre cotices de gueule.*

M Louis-Guillaume Le Ricque, docteur en Sorbonne, ancien vicaire général, habita presque toujours le Reel ; c'est là qu'il écrivit un ouvrage sur *la sensibilité*, qui fût condamné par la Sorbonne. Un discours *sur les mauvais livres* fut au contraire fort applaudi. A son retour de l'émigration, il revient au Reel, où il mourut à l'âge de 84 ans, le 21 décembre 1827.

CAMPIGNY, canton de Pont-Audemer, sur la Véronne, à 126 m. d'alt. – Sol : diluvium ; argile plastique supérieure, craie glacionneuse. – *Ch. De gr. Com. ; de Pont-Audemer à Saint-Georges-du-Vièvre, - surf. Terr., 1,074hact., _ popul. 644 hab. – 4 cont. 8,380 fr. en ppl. – Rec. Ord. Budg. 1867, 3,974, _ et perception de Pont-Audemer, - rec. Cont. Ind. De St-Georges-du-Vièvre. – Parois.-Presbyt.-Ecole mix. De 35 garçons et 21 filles, - maison d'école- bureau de bienf., - 10 perm. De chasse, - 7 déb. De boiss., - dist. En kil. Aux ch.-l. de dép., 60 ; d'arr., et de cant., 6.*

Dépendances : BIGARDS, LE BOIS-BRÛLE, LE BREUIL, LE CARFOUR, LALICORNE, LE MOULIN DE CAMPIGNY, LA PERELLE, LA PINCHONNIERE, LA PLANCHE St ANTOINE, LA POMMERAYE, LE REEL, LA VALLE DE L'EGYPTIENNE, LA VIEVILLE, LA VOISINERIE.

Agriculture : Céréales, bois, plantes sarclées, lins, - 1200 arbres à cidre.

Industrie : 2 moulins à blé. – 21 Patentés